MAIRIE DE CHAMPVOUX

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et un, le vingt- sept septembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Champvoux, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROUEZ, Maire.

**Présents :** M. ROUEZ Jean-Louis, Mme Anne GILBERT, M. DUCH Jean-François, (adjoints), M. GILLES Nicolas, M. BARDIOT Antoine, M. ACHDJIAN Azade, M. JOHNSON Kwaku, Mme CROSNIER Céline, Mme GOULIART Nathalie, Mme GOULARD Stéphanie

**Absente excusée :** Mme TRIDON Carole

**Secrétaire de séance :** Mme Anne GILBERT

***Ajout d’un point à l’ordre du jour*** :

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d’adjoindre le point suivant à l’ordre du jour : Proposition d’achat de la parcelle B 560. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l’unanimité cet ajout à l’ordre du jour.

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé.

L'ordre du jour a été le suivant :

***DECISION MODIFICATIVE : virement de crédit du compte 60628 au compte 6558***

Il convient de virer la somme de 18 000 € qui a été inscrite par erreur sur le compte 606287 au lieu du compte 6558. Au budget il a été prévu d’inscrire la somme de 500 € au compte 60628 et 18 000 € sur le compte 6558. D’où la nécessité de corriger la situation budgétaire en prenant la décision modificative suivante :

Fonctionnement :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Chapitre | Compte | Nature | Montant |
| 11 | D-60628 | Autres fournitures | * 18 000 € |
| 65 | D- 6558 | Autres contributions obligatoires | + 18 000 € |

Les membres du conseil municipal approuvent la décision modificative.

***ALIENATION CHEMIN RURAL***

Question déjà évoquée lors du dernier conseil municipal du 21 juin dernier dans laquelle il a été fait part de la demande de Mme BALAND d’acquérir le chemin rural reliant la route du Battoir à la Tuilerie au chemin n° 10 du battoir, qui traverse ses parcelles. Une délibération a été prise pour la mise en œuvre de la procédure d’une enquête publique qui s’est déroulée du 06 au 20 septembre 2021 qui a été conduite par le commissaire enquêteur M. BIANCALANA. Un registre a été mis à la disposition des administrés pendant cette période et qui a été clôturé

le lundi 21 septembre à 17 h par le commissaire enquêteur. Ce dernier nous a remis son rapport et son état des frais détaillé.

Aucune observation n’a été formulée et donc le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Dans ces conditions constatant que la procédure a été strictement respectée le maire propose :

- de désaffecter le chemin rural reliant la route du Battoir à la Tuilerie au chemin n° 10 du battoir, d’une contenance de 155 mètres en vue de la cession

-de fixer le prix de vente dudit chemin à la somme de 2000 €

-de mettre en demeure d’acquisition les propriétaires de la portion du chemin rural,

-d’autoriser le maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Les membres du conseil acceptent à l’unanimité cette proposition

***PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES***

Le Maire fait part d’un projet demandé par M. FABRY Jean-Baptiste concernant l’installation de panneaux agrivoltaïques, sur ses terres, concernant une surface de 40 hectares, environ, sur la commune, au lieu-dit la Champagne. Projet important et pour que celui-ci puisse être validé il doit correspondre à un certain nombre de critères et doit obtenir l’accord du conseil municipal. La société VALOREM et Monsieur FABRY Jean-Baptiste présenteront le projet à toutes les personnes qui le désireront lors des réunions publiques qui se tiendront à la mairie le vendredi 22/10/2021 de 17h00 à

19 h00 et le samedi 23/10/2021 de 10 h00 à 12h00

***CANDIDATURE DES SITES CLUNISIENS A L’UNESCO***

La Fédération Européenne des Sites Clunisiens travaille sur un projet de classement au Patrimoine mondial de Cluny et des sites clunisiens. Cette candidature internationale permettra de faire reconnaître et de protéger les témoignages patrimoniaux du rayonnement de l'abbaye de Cluny en Europe au cours de l'histoire. Le Maire fait part aux membres du conseil que la Fédération propose de nous inscrire sachant que notre Eglise Saint Pierre est classée. Cette candidature sera soutenue par l’association les Amis de l’église avec participation active de recherches, de manifestations, de projets pédagogiques. Ce projet a pour but de mettre en valeur notre église, qui pourrait être élevée à un rang d’importance internationale. Candidature qui ne peut être que positive et qui pourra nous aider dans notre démarche de restauration.

Les membres du conseil municipal acceptent à l’unanimité que la commune se porte candidate.

***TRAVAUX :***

Les travaux de la bâche à incendie sont terminés, il ne reste plus qu’à la clôturer. Nous pourrons dorénavant faire face au mieux aux éventuels incendies.

Il a été constaté des fuites au niveau du toit de la cantine. Effectivement nous avons remarqué que certaines ardoises étaient abimées. Celles-ci seront remplacées. Également se pose le problème de l’acoustique à la cantine, les membres du conseil proposent que des plaques de liège soient posées au mur ce qui pourrait diminuer le bruit et en même temps servir de panneaux d’affichages.

***PROPOSITION D’ACHAT PARCELLE***

Le Maire fait part d’un courrier adressé par un de nos administrés qui souhaiterait acquérir la parcelle B 560 appartenant à la commune à l’arrière de la mairie. Après délibération les membres du conseil municipal n’acceptent pas cette demande.

***QUESTIONS DIVERSES***

La cérémonie du 11 novembre prochain se tiendra au cimetière à partir de 11h00 avec la participation des enfants de notre école.

Réflexion fête de Noël : après réflexion, il est décidé de maintenir cette année les bons d’achats Noël en remplacement du repas et pour les enfants comme le pour le Noël dernier des bons cadeaux seront à retirer au marché de Noël organisé par l’école qui se tiendra le vendredi 10 décembre 2021.

Question de M. JOHNSON concernant le projet pylône 4 G : Le Maire fait savoir qu’il ne s’était pas opposé à l’implantation du pylône et que suite à l’affichage d’information, il y a eu requête de la part des administrés s’opposant à cette installation. Il a été demandé à la société orange de modifier l’emplacement ce qui leur posait apparemment problème d’où la situation actuelle.

Séance levée à 21H15